agenzia fides
Fondata nel 1927
Organo di informazione delle Pontificie Opere Missionarie
http://www.fides.org

ASIE/MALAISIE - Les responsables religieux refusent l'introduction des « hududs » afin de « ne pas instrumentaliser la religion à des fins politiques »

Kuala Lampur (Agence Fides) – « Notre position est claire : nous entendons conserver le statu quo et nous soutenons la Constitution actuelle, qui protège les minorités et ne fait pas de la Malaisie un Etat islamique. Nous sommes contraires à toute modification qui introduise des impositions de la loi islamique, telles que les ordonnances hududs » : c'est en ces termes, à l'occasion d'un entretien accordé à l'Agence Fides, que s'exprime Thomas Philips, pasteur protestant et Président du Malaysian Consultative Council of Buddhism, Christianity, Hinduism, Sikhism and Taoism, exprimant une position partagée par les responsables religieux non musulmans de Malaisie.

Un certain nombre de groupes et de responsables musulmans, des parlementaires et des membres de l'UMNO, le parti actuellement aux affaires, ont en effet commencé à demander, dans des assemblées publiques et au travers des moyens de communication de masse, l'introduction des ordonnances hududs dans la législation malaisienne. Les « hududs » sont les punitions imposées par la loi islamique, telles que l'amputation de la main ou la lapidation des femmes. Selon ces ordonnances, la loi coranique doit être imposée également aux non musulmans alors que, selon les responsables religieux précités, cela serait « anticonstitutionnel ».

La proposition a soulevé les réactions négatives de l'ensemble des minorités religieuses non islamiques. Le responsable hindou Mogan Shan a remarqué que « les non musulmans sont déjà pénalisés par l'actuelle législation, surtout en ce qui concerne les mariages mixtes » attendu que le conjoint non musulman doit se convertir à l'islam. Les responsables religieux observent qu'en Malaisie, il existe déjà un « double système » légal. Pour juger les controverses juridiques, il existe en effet les Cours civiles, mais également les Cours islamiques, qui appliquent la charia et sont réservées aux seuls musulmans. Cette double voie crée des erreurs et des problèmes tant est qu'actuellement il existe quelques 1.000 cas de conflits de juridiction.

Le pasteur Philips explique à Fides : « Je crois que proposer à l'opinion publique et au débat public l'introduction des hududs constitue une manœuvre électoraliste : vue l'imminence des élections, certains responsables veulent gagner des voix en touchant à des thèmes religieux. Nous demandons à tous de ne pas instrumentaliser la religion à des fins politiques. La campagne électorale doit être fondée sur la manière dont affronter les problèmes réels des personnes et non pas sur l'exploitation d'arguments concernant la religion ». (PA) (Agence Fides 06/11/2012)

I contenuti del sito sono pubblicati sotto Licenza Creative Common - http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/deed.it